

Conseil des services
essentiels

Québec 

ÉTUDE DES CRÉDITS

2009-2010

**Demandes de renseignements généraux
requis par l'Opposition officielle**



CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

Demande de renseignements généraux requis par l'Opposition officielle

#	Demande de renseignements généraux
1.	Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2008-2009 : <ul style="list-style-type: none">- les endroits et dates du départ et du retour;- le but du voyage;- les personnes rencontrées;- le coût;- le nom des ministres, députés, personnel de cabinet, fonctionnaires concernés (avec leur titre) et autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;- la copie des rapports de mission;- pour les organismes, le nom des dirigeants et fonctionnaires concernés.
2.	Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, lors de mission à l'étranger : <ul style="list-style-type: none">- la liste des ententes signées et/ou annoncées;- les détails de ces ententes;- les résultats obtenus à ce jour;- la copie du rapport de mission;- les investissements annoncés.
3.	Les sommes dépensées pour les voyages en avion et/ou en hélicoptère de chaque membre du Conseil des ministres et des membres des cabinets ministériels au Québec et à l'étranger.
4.	Liste des dépenses en publicité (incluant dans Internet), en articles promotionnels et en commandites : <ul style="list-style-type: none">- les sommes dépensées pour l'exercice financier 2008-2009 et les prévisions pour 2009-2010;- les firmes de publicité;- le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);- le nom des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;- le but visé par chaque dépense;- dans le cas d'une commandite, l'organisme bénéficiaire.
5.	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère, un cabinet ministériel ou un organisme en 2008-2009 en indiquant : <ul style="list-style-type: none">- le nom du professionnel ou de la firme;- le mandat et le résultat (rapport ou document final);- le coût;- dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.
6.	Pour chaque projet de développement informatique de plus de un million de dollars initié depuis l'exercice financier 2003-2004 au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et ou d'une entreprise relevant du ministère : <ul style="list-style-type: none">- le nom du projet;- la nature du projet;- le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;- les plus récents estimés du coût du projet;- les sommes totales engagées à ce jour reliées au projet;- les firmes ou OSBL associés au développement du projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour et le mode d'octroi du contrat le cas échéant;- le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

Demande de renseignements généraux requis par l'Opposition officielle

7. Pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour l'année 2008-2009, de chacune des dépenses suivantes :
- la photocopie;
 - la téléphonie cellulaire et coût d'utilisation incluant les «Blackberry»;
 - les ordinateurs portables;
 - les téléavertisseurs;
 - le mobilier de bureau;
 - les distributeurs d'eau de source;
 - le remboursement des frais de transport;
 - le remboursement des frais d'hébergement;
 - le remboursement des frais de repas;
 - l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement : i. au Québec;
ii. à l'extérieur du Québec.
8. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009 ainsi que les prévisions pour 2009-2010, (par établissement pour le ministère de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'Éducation) :
- le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...);
 - le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
 - le nombre total d'heures de travail supplémentaires réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc...);
 - le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
 - le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;
 - l'évolution des effectifs réguliers par catégories d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
 - le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
 - le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
 - le nombre de départs à la retraite anticipés pour les cinq prochaines années.
9. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en indiquant pour chacun d'eux :
- l'emplacement de la location;
 - la superficie du local loué;
 - la superficie réellement occupée;
 - la superficie inoccupée;
 - le coût de location au mètre carré;
 - le coût total de ladite location;
 - les coûts d'aménagement réalisé depuis le 1^{er} avril 2008, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
 - la durée du bail;
 - le propriétaire de l'espace loué.

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

Demande de renseignements généraux requis par l'Opposition officielle

10. Coûts de déménagement, d'aménagement et travaux effectués dans les cabinets ministériels et dans leur bureau de circonscription du 1^{er} avril 2008 à ce jour.

11. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2008-2009 en indiquant pour chaque individu :
 - la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
 - le titre de la fonction;
 - l'adresse du port d'attache;
 - le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
 - la prime de départ versée, le cas échéant;
 - la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
 - la description de tâches;
 - le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet depuis le 1^{er} avril 2008;
 - le nombre total d'employés au cabinet;
 - la masse salariale totale par cabinet pour les années, 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009;
 - le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la fonction occupée;
 - s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

12. Liste des sommes d'argent versées en 2008-2009 à même le budget discrétionnaire du :
 - i. ministre;
 - ii. ministère ou de l'organisme, en indiquant :
 - le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
 - la circonscription électorale;
 - le montant attribué;
 - le projet visé et le résultat.

13. La ventilation détaillée des budgets de dépenses découlant des transferts obtenus du gouvernement fédéral (préciser le montant reçu) en 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009; pour chacun des programmes ou des fonds, description sommaire du mode de subvention et les prévisions pour les exercices financiers 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012.

14. Liste du personnel en disponibilité par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...) en indiquant :
 - le poste initial;
 - le salaire;
 - le poste actuel, s'il y a lieu;
 - la date de la mise en disponibilité;
 - la prévision 2009-2010 et 2010-2011.

15. Pour chaque ministère et organisme, le nombre d'occasionnels mis à pied par catégories d'âge en 2008-2009.

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS**ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010****Demande de renseignements généraux requis par l'Opposition officielle**

16. Liste du personnel hors structure, par catégories d'emploi, (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...) rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :
 - le nom de la personne;
 - le poste occupé;
 - le salaire;
 - l'assignation initiale;
 - la date de l'assignation hors structure;
 - la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

17. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à des organismes parapublics non gouvernementaux et autres :
 - l'assignation initiale;
 - l'assignation actuelle;
 - le salaire;
 - la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

18. Liste du personnel par catégories d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels) qui reçoit une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère et qui reçoit également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers, en indiquant :
 - le salaire de la personne;
 - le montant reçu du régime de retraite.

19. Liste de tous les abonnements du ministère et organismes publics ainsi que le coût de chacun :
 - les clubs privés ou autres;
 - les billets de saison;
 - etc.

20. Pour chaque site Internet (incluant ceux des événements ponctuels), et ce, depuis l'existence du site :
 - le nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site;
 - le coût de construction du site;
 - le coût de l'entretien et de la mise à jour;
 - le responsable du contenu sur le site;
 - la fréquence moyenne de mise à jour;
 - le nombre de visiteurs (hits) par mois;
 - combien de fois le site a-t-il été refait? Quel a été le coût? Quels sont les critères qui ont justifié les changements?

21. Nominations, depuis le 1^{er} mai 2008, de mandataires, émissaires, négociateurs, médiateurs, commissaires, experts, enquêteurs et sans en restreindre la portée :
 - la liste;
 - les mandats;
 - les contrats;
 - le résultat du travail effectué;
 - les échéances prévues;
 - les sommes impliquées.

22. Pour 2008-2009, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées ministérielles et sous-ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

- Demande de renseignements généraux requis par l'Opposition officielle**
23. Pour chaque ministère et organisme, les montants déboursés en 2008-2009 ainsi que les prévisions pour 2009-2010 pour les études, avis ou achat de matériel (logiciels ou équipements), pour la mise en place du Gouvernement en ligne, les contrats octroyés, les échéances prévues.
24. Nombre de demandes d'accès à l'information par ministère et organisme pour 2008-2009 :
- le nombre de refus;
 - le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
 - le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours.
25. La liste de tous les mandats confiés à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres :
- le coût;
 - le nombre de ressources affectées;
 - le nombre de rencontres;
 - le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.
26. La liste des ententes et leur nature, signées depuis le 1^{er} avril 2008 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral et/ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

1. LISTE DES VOYAGES HORS QUÉBEC POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2008-2009 :

- les endroits et dates du départ et du retour;
- le but du voyage;
- les personnes rencontrées;
- le coût;
- le nom des ministres, députés, personnel de cabinet, fonctionnaires concernés (avec leur titre) et autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- la copie des rapports de mission;
- pour les organismes, le nom des dirigeants et fonctionnaires concernés.

ENDROITS ET DATES	BUT DU VOYAGE	PERSONNES RENCONTRÉES	COÛT	NOMS DES DIRIGEANTS ET FONCTIONNAIRES CONCERNÉS
-------------------	---------------	-----------------------	------	---

S/O

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

2. POUR CHACUN DES MINISTÈRES OU ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS, LORS DE MISSION À L'ÉTRANGER :

- la liste des ententes signées et/ou annoncées;
- les détails de ces ententes;
- les résultats obtenus à ce jour;
- la copie du rapport de mission;
- les investissements annoncés.

**La réponse à cette question est en partie
incluse à la question n° 1.**

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

3. LES SOMMES DÉPENSÉES POUR LES VOYAGES EN AVION ET/OU EN HELICOPTÈRE DE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL DES MINISTRES ET DES MEMBRES DES CABINETS MINISTÉRIELS AU QUÉBEC ET À L'ÉTRANGER.

**La réponse à cette question est en partie
incluse à la question n° 1.**

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

4. LISTE DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ (INCLUANT DANS INTERNET), EN ARTICLES PROMOTIONNELS ET EN COMMANDITES : - les sommes dépensées pour l'exercice financier 2008-2009 et les prévisions pour 2009-2010; - les firmes de publicité; - le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); - le nom des fournisseurs, incluant les contrats de photographes; - le but visé par chaque dépense; - dans le cas d'une commandite, l'organisme bénéficiaire.	
TOTAL DES DÉPENSES EN PUBLICITÉ	COÛT
DÉPENSES EN 2008-2009	
Cinq-Mars, Photo St-Hubert	247,31 \$
Merlicom (Insertion d'un dépliant du Conseil dans le sac du participant lors du Congrès de l'ORHRI 2008)	1000,00 \$

	1247,31 \$
DÉPENSES PRÉVUES EN 2009-2010	5 581,00 \$

**CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS
ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

5. LISTE VENTILÉE PAR BÉNÉFICIAIRE ET PAR MODE D'OCTROI (SOUMISSION PUBLIQUE, SUR INVITATION OU CONTRAT NÉGOCIÉ) DE TOUS LES CONTRATS OCTROYÉS PAR UN MINISTÈRE, UN CABINET MINISTERIEL OU UN ORGANISME EN 2008-2009 EN INDIQUANT :

- le nom du professionnel ou de la firme;
- le mandat et le résultat (rapport ou document final);
- le coût;
- dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME	OBJET DU CONTRAT	COÛT
Bell Canada	Inscription dans les annuaires téléphoniques	2 351,71 \$
Télé-Page	Système de prise des appels en dehors des heures d'affaires	1 650,00 \$
Saulnier, Robillard, Lortie, huissiers	Dépôt de décisions à la Cour supérieure et significations de dossiers	2 492,12 \$
Pro Act	Programme d'aide aux employés	1 010,00 \$
Claire Senneville	Conception graphique, présentation, mise en page et ajustements du rapport d'activité 2007-2008, et dépliant	2 000,00 \$

**CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS
ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

5. LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS PAR UN MINISTÈRE, UN CABINET MINISTÉRIEL OU UN ORGANISME EN 2007-2008 EN INDIQUANT :		
<ul style="list-style-type: none"> -le nom du professionnel ou de la firme; -le mandat et le résultat (rapport ou document final); -le coût; -le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); -dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions. 		
NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME	OBJET DU CONTRAT	COÛT
Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.	Mandat de représentation du Conseil devant la Cour supérieure (FPPQ et Ville de Québec)	8 988,74 \$
Hortam	Entretien de plantes (bureau de Montréal)	1 188,44 \$
Folia Design inc.	Entretien de plantes (bureau de Québec)	588,00 \$
Shred-It	Récupération (bureau de Montréal et Québec)	1 289,40 \$
Communication Demo inc.	Production quotidienne de la revue de presse sur papier	14 895,76 \$

**CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS
ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

5. LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ OCTROYÉS PAR UN MINISTÈRE, UN CABINET MINISTÉRIEL OU UN ORGANISME EN 2007-2008 EN INDIQUANT :		
<ul style="list-style-type: none"> -le nom du professionnel ou de la firme; -le mandat et le résultat (rapport ou document final); -le coût; -le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); -dans le cas d'octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions. 		
NOM DU PROFESSIONNEL OU DE LA FIRME	OBJET DU CONTRAT	COÛT
Canon Canada inc.	Entretien des photocopieurs pour le bureau de Montréal	2 297,11 \$
CBSC Capital inc.	Location des photocopieurs pour le bureau de Montréal	1 991,00 \$
Xérox Canada	Location du photocopieur pour le bureau de Québec	946,01 \$
Pitney Bowes	Location du télécopieur	1 400,00 \$
Amaro	Contrat annuel de livraison d'eau de source et d'entretien de refroidisseur	491,03 \$

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

6. POUR CHAQUE PROJET DE DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE DE PLUS DE UN MILLION DE DOLLARS INITIÉ DEPUIS L'EXERCICE FINANCIER 2003-2004 AU SEIN DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME, D'UNE SOCIÉTÉ ET/OU D'UNE ENTREPRISE RELEVANT DU MINISTÈRE :

- le nom du projet;
- la nature du projet;
- le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- les plus récents estimés du coût du projet;
- les sommes totales engagées à ce jour reliées au projet;
- les firmes ou OSBL associés au développement du projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour et le mode d'octroi du contrat le cas échéant;
- le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour.

S/O

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TOTAL DES DÉPENSES		CÔUT
<p>7. POUR LE CABINET MINISTÉRIEL, POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU MINISTÈRE ET POUR LES ORGANISMES SOUS L'AUTORITÉ DU MINISTRE, LE MONTANT, POUR L'ANNÉE 2008-2009, DE CHACUNE DES DÉPENSES SUIVANTES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la photocopie; - la téléphonie cellulaire et coût d'utilisation incluant les « Blackberry »; - les ordinateurs portables; - les téléavertisseurs; - le mobilier de bureau; - les distributeurs d'eau de source; - le remboursement des frais de transport; - le remboursement des frais d'hébergement; - le remboursement des frais de repas; - l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement : <ul style="list-style-type: none"> i) au Québec; ii) à l'extérieur du Québec. 		
DÉPENSES EN 2008-2009		
- la photocopie :		5234,21 \$
- la téléphonie cellulaire et coût d'utilisation incluant les « Blackberry » :		4158,70 \$
- les ordinateurs portables :		
- les téléavertisseurs :		965,71 \$
- le mobilier de bureau :		3810,15 \$
- les distributeurs d'eau de source :		523,79 \$
- le remboursement des frais de transport :		20 209,52 \$
- le remboursement des frais d'hébergement :		22 048,67 \$
- le remboursement des frais de repas :		13 928,40 \$
- l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :		26 810,86 \$
i. au Québec :		
ii. à l'extérieur du Québec :		

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

8. CONCERNANT LES EFFECTIFS DE CHACUN DES MINISTÈRES ET ORGANISMES, ET CE, POUR 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008 ET 2008-2009 AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2009-2010, (PAR ÉTABLISSEMENT POUR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET LE RÉSEAU DE L'ÉDUCATION) :

- a. le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.);
- b. le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- c. le nombre total d'heures de travail supplémentaires réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);
- d. le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- e. le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;
- f. l'évolution des effectifs réguliers par catégories d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- g. l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- h. le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- i. le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- j. le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- k. le nombre de départs à la retraite anticipés pour les cinq prochaines années.

(Voir pages suivantes)

8. A) LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.)

TRANCHES D'ÂGE : i) moins de 35 ans

CATÉGORIES D'EMPLOI	PERSONNEL MASCULIN		PERSONNEL FÉMININ		PERSONNEL HANDICAPÉ		ANGLOPHONES		AUTOCHTONES		COMMUNAUTÉS CULTURELLES	
	ETC	%	ETC	%	ETC	%	ETC	%	ETC	%	ETC	%
Professionnel	1											
TOTAL	1	100%										

8. A) LE NOMBRE ET LA RÉPARTITION, PAR TRANCHES D'ÂGE, DU PERSONNEL MASCULIN ET FÉMININ, DES PERSONNES HANDICAPÉES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES POUR CHAQUE CATÉGORIE D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.)

TRANCHES D'ÂGE : ii) 35 ans et plus

CATÉGORIES D'EMPLOI	PERSONNEL MASCULIN		PERSONNEL FÉMININ		PERSONNEL HANDICAPÉ		ANGLOPHONES		AUTOCHTONES		COMMUNAUTÉS CULTURELLES	
	ETC	%	ETC	%	ETC	%	ETC	%	ETC	%	ETC	%
Bureau et technicien	1		6									
Professionnels	1		4									
Cadres (+médiateurs)	1		3									
Membres	3		3									
TOTAL	6	27%	16	73%								

8. B) A D) À CHACUN DES MOIS DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2008-2009, POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME (PAR ÉTABLISSEMENT POUR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET LE RÉSEAU DE L'ÉDUCATION), ET CE, PAR CATÉGORIES D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.): NOMBRE TOTAL DE JOURS DE MALADIE PRIS PAR LE PERSONNEL; NOMBRE TOTAL DE JOURS DE VACANCES PRIS PAR LE PERSONNEL; NOMBRE TOTAL D'HEURES DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES RÉALISÉES PAR LE PERSONNEL ET RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION DE CES HEURES SUPPLÉMENTAIRES (ARGENT, VACANCES, ETC.).

	CONGÉS DE MALADIE				VACANCES (JOURS)				TEMPS SUPPLÉMENTAIRE (HEURES)								
	Cadres (*)	Prof.	Fonct.	Ouvr.	Cadres	Prof.	Fonct.	Ouvr.	RÉALISÉES			PAYÉES			COMPENSÉES		
									Prof.	Fonct.	Ouvr.	Prof.	Fonct.	Ouvr.	Prof.	Fonct.	Ouvr.
AVRIL	1,5	6,5	2,5	---	4,0	4,5	2,0	---	---	---	---	---	---	---	3h 30	7 h 00	---
MAI	2,5	6,0	2,0	---	7,0	2,5	2,0	---	15 h 30	15 h 00	---	---	---	---	---	22 h 00	---
JUIN	2,5	3,5	3,0	---	11,5	7,0	18,5	---	26 h 15	16 h 15	---	---	---	---	21 h 00	7 h 00	---
JUILLET	7,0	3,5	3,0	---	35,5	28,0	41,0	---	3 h 30	12 h 22	---	---	---	---	10 h 30	---	---
AOÛT	2,0	3,0	1,5	---	69,0	38,5	20,0	---	13 h 30	9 h 45	---	---	---	---	35 h 00	---	---
SEPTEMBRE	3,0	2,5	2,5	---	18,0	0,5	2,5	---	76 h 51	8 h 15	---	---	30 h 44	---	3 h 30	---	---
OCTOBRE	3,5	5,5	0,5	---	10,0	3,5	14,5	---	144 h 54	30 h 35	---	110 h 20	---	---	14 h 00	23 h 00	---
NOVEMBRE	7,0	6,0	3,0	---	1,0	4,5	1,0	---	73 h 08	3 h 22	---	---	---	---	35 h 00	14 h 00	---
DÉCEMBRE	5,5	1,0	3,0	---	12,0	16,0	28,0	---	23 h 38	5 h 32	---	---	---	---	7 h 00	23 h 00	---
JANVIER	9,0	6,5	6,0	---	6,5	1,0	1,0	---	---	87 h 01	---	70 h 00	26 h 23	---	7 h 43	7 h 00	---
FÉVRIER	4,0	5,5	1,0	---	5,0	2,5	1,0	---	31 h 45	3 h 30	---	30 h 00	---	---	---	7 h 00	---
MARS	---	---	---	---	3,0	---	---	---	20 h 15	72 h 51	---	30 h 00	14 h 15	---	---	7 h 00	---
TOTAL	47,5	49,5	28,0	---	182,5	108,5	131,5	---	429 h 16	264 h 28	---	240 h 20	71 h 22	---	137 h 13	117 h 00	---

(*) Cadres : Cette catégorie inclut les membres du Conseil, une cadre et les médiateurs.

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

8. NOMBRE DE PLAINTES POUR HARCELEMENT PSYCHOLOGIQUE; ÉVOLUTION, NOMBRE, NIVEAU DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIES D'EMPLOI ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL; TRAITEMENT ADDITIONNEL ET DÉPARTS À LA RETRAITE :

e) Le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;

f) L'évolution des effectifs réguliers par catégories d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);

g) L'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;

h) Le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;

e) Le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.

Réponse : Ø

f) L'évolution des effectifs par catégories d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions) :

MONTRÉAL				
Membres du tribunal	Cadres (incluant les médiateurs)	Professionnels	Techniciens	Personnel de bureau
De 4 à 5	3	De 5 à 6	De 2 à 1	5
QUÉBEC				
Membres du tribunal	Cadres (incluant les médiateurs)	Professionnels	Techniciens	Personnel de bureau
De 2 à 1	1		De 0 à 1	De 1 à 0

g) L'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir.

Réponse : Ø

h) Nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie.

Réponse : 1 (DM03)

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

8. NOMBRE DE PLAINTES POUR HARCELEMENT PSYCHOLOGIQUE; ÉVOLUTION, NOMBRE, NIVEAU DES EFFECTIFS PAR CATEGORIES D'EMPLOI ET PAR LEUR TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL; TRAITEMENT ADDITIONNEL ET DÉPARTS À LA RETRAITE :

- i) Nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- j) Niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- k) Nombre de départs à la retraite anticipés pour les cinq prochaines années.

i) Nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).

MONTRÉAL				
Membres du tribunal	Cadres (incluant les médiateurs)	Professionnels	Techniciens	Personnel de bureau
7	4	6	3	7

QUÉBEC				
Membres du tribunal	Cadres (incluant les médiateurs)	Professionnels	Techniciens	Personnel de bureau
1	1		1	

j) Niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.

- Emplois supérieurs : DM03, DM04, DM05;
- Cadres : niveau 3, niveau 4;
- Professionnels : conseillers juridiques, agent d'information, agent de recherche, attaché d'administration, analyste de l'informatique;
- Techniciens : enquêteur/technicien en information ou technicien en administration, techniciens en informatique;
- Soutien : agent de bureau, agent de secrétariat, secrétaire principale.

k) Nombre de départs à la retraite anticipés pour les cinq prochaines années.

En 2008-2009, il y a eu 2 départs à la retraite, le président et un membre, tous deux détenant des postes d'emplois supérieurs.

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

9. LISTE DES BAUX POUR LES ESPACES OCCUPÉS PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES EN INDIQUANT POUR CHACUN D'EUX :

- l'emplacement de la location;
- la superficie du local loué;
- la superficie réellement occupée;
- la superficie inoccupée;
- le coût de location au mètre carré;
- le coût total de ladite location;
- les coûts d'aménagement réalisés depuis le 1^{er} avril 2008, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- la durée du bail;
- le propriétaire de l'espace loué.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Services gouvernementaux.

De plus, un réaménagement du bureau de Québec a nécessité des travaux d'un montant de 8 558,13 \$.

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

10. COÛTS DE DÉMÉNAGEMENT, D'AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LES CABINETS MINISTÉRIELS ET DANS LEUR BUREAU DE CIRCONSCRIPTION DU 1^{ER} AVRIL 2008 JUSQU'À CE JOUR.

S/O

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

11. PERSONNEL DE CABINET DE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL DES MINISTRES DURANT L'ANNÉE 2008-2009 :

11. LISTE DU PERSONNEL DE CABINET DE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL DES MINISTRES DURANT L'ANNÉE 2008-2009 EN INDIQUANT POUR CHAQUE INDIVIDU :

- la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- le titre de la fonction;
- l'adresse du port d'attache;
- le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- la description de tâches;
- le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet depuis le 1^{er} avril 2008;
- le nombre total d'employés au cabinet;
- la masse salariale totale par cabinet pour les années 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009;
- le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la fonction occupée;
- s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées *Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre* et *Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État*.

S/O

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

12.	LISTE DES SOMMES D'ARGENT VERSEES EN 2008-2009 A MEME LE BUDGET DISCRETIONNAIRE DU MINISTRE ET DU MINISTERE OU DE L'ORGANISME, EN INDIQUANT:
	<ul style="list-style-type: none">- le nom de l'organisme concerné ou de la personne;- la circonscription électorale;- le montant attribué;- le projet visé et le résultat.
BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
S/O	

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

13. LA VENTILATION DÉTAILLÉE DES BUDGETS DE DÉPENSES DÉCOULANT DES TRANSEERTS OBTENUS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL (PRÉCISER LE MONTANT RECU) EN 2006-2007 ET 2007-2008 ET 2008-2009; POUR CHACUN DES PROGRAMMES OU DES FONDS, DESCRIPTION SOMMAIRE DU MODE DE SUBVENTION ET LES PRÉVISIONS POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2009-2010, 2010-2011 ET 2011-2012.

S/O

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

14. LISTE DU PERSONNEL EN DISPONIBILITÉ PAR CATEGORIES D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) EN INDIQUANT :

- le poste initial;
- le salaire;
- le poste actuel, s'il y a lieu;
- la date de la mise en disponibilité
- la prévision 2009-2010 et 2010-2011.

**La réponse à cette question sera transmise
par le Conseil du Trésor.**

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

15. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, LE NOMBRE D'OCCASIONNELS MIS À PIED PAR CATÉGORIES D'ÂGE EN 2008-2009.

**Cette question ne semble pas pertinente
à l'exercice de l'étude des crédits.**

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

16. LISTE DU PERSONNEL HORS STRUCTURE, PAR CATEGORIES D'EMPLOI, (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, ETC.) RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE MAIS QUI N'OCCUPE AUCUN POSTE DANS CE MINISTÈRE :

- nom de la personne;
- poste occupé;
- salaire;
- assignation initiale;
- date de l'assignation hors structure;
- date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

S/O

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

17. LISTE DU PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR LE MINISTÈRE ET AFFECTÉ À DES ORGANISMES PARAPUBLICS NON GOUVERNEMENTAUX ET AUTRES :

- **assignation initiale;**
- **assignation actuelle;**
- **salaire;**
- **date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.**

S/O

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

18. LISTE DU PERSONNEL PAR CATEGORIES D'EMPLOI (CADRES, PROFESSIONNELS, FONCTIONNAIRES, CONTRACTUELS) QUI REÇOIT UNE RÉMUNÉRATION DU MINISTÈRE OU D'UN ORGANISME RELEVANT DU MINISTÈRE ET QUI REÇOIT ÉGALEMENT UNE PRESTATION DE RETRAITE D'UN RÉGIME DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC, PARAPUBLIC OU DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION, SOIT LES COMMISSIONS SCOLAIRES, LES CÉGEPs, LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES, LES AGENCES RÉGIONALES DE LA SANTÉ ET LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS, EN INDIQUANT :

- le salaire de la personne;
- le montant reçu du régime de retraite.

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégories d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1^o de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

19. LISTE DE TOUS LES ABONNEMENTS DU MINISTÈRE ET ORGANISMES PUBLICS AINSI QUE LE COÛT DE CHACUN :

- clubs privés ou autres;
- billets de saison;
- etc.

	<u>TOTAL</u>
Services Internet d'information	
Ex : Répertoire électronique REJB	
Experts exchange	
Autres	1073,43 \$
Livres	
Ex : Développements récents en droit du travail	
Preuve civile, 4 ^e édition	
Autres	2755,00 \$
Journaux	
Ex : La Presse	
Le Soleil	
Autres	1531,50 \$
Revues	
Ex : Revue Relations industrielles	
Revue de Droit de McGill	
Autres	427,82 \$
Bulletins papiers	
Ex : Bulletin Droit de la santé	
Gestion Plus info-employeur	
Autres	2060,47 \$
Mises à jour	
Ex : Droit du travail Express	
Recueil des politiques de gestion	
Autres	3719,65 \$

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

20. POUR CHAQUE SITE INTERNET (INCLUANT CEUX DES ÉVÉNEMENTS PONCTUELS), ET CE, DEPUIS L'EXISTENCE DU SITE :

- le nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site;
- le coût de construction du site;
- le coût de l'entretien et de la mise à jour;
- le responsable du contenu sur le site;
- la fréquence moyenne de mise à jour;
- le nombre de visiteurs (hits) par mois;
- combien de fois le site a-t-il été refait? Quel en a été le coût? Quels sont les critères qui ont justifié les changements?

Premier site 1996

En septembre 1996, la réalisation du premier site Internet a été confiée à « Solutions Puzzle inc. ». Le coût de réalisation se chiffre à 2122 \$. Ce site est mis à jour à deux reprises pour un montant de 184 \$.

Refonte du site en décembre 2000

Une refonte importante du site est effectuée en décembre 2000. Toute la programmation est réalisée à l'interne. Cette refonte permet d'introduire une nouvelle facture visuelle qui correspond mieux à la mission du Conseil. De plus, une mise à jour de la législation et de la réglementation est faite sans compter l'ajout du Code d'éthique et de déontologie des membres. Le site est hébergé sur le serveur gouvernemental. Le coût lors de cette première refonte est d'environ 150 \$. Le logiciel WebExpert est utilisé pour la conception.

2001-2002

L'information disponible est maintenue à jour, notamment en y incluant les modifications au Code du travail et en précisant les nouvelles compétences du Conseil. Depuis octobre 2001, l'ensemble des communiqués de presse émis par le Conseil est diffusé ainsi que les décisions récentes. Celles-ci demeurent disponibles sur le site le temps où le dossier est en cours. L'ensemble des décisions du Conseil est diffusé par la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ).

Nombre de visiteurs (hits) par mois : 7830

Moyenne de visiteurs par mois aux différentes pages du site : 505

Deuxième refonte du site 2002-2003

Cette refonte est justifiée par la nécessité de se conformer au programme d'identification visuelle gouvernementale. Après un appel d'offres, le contrat est confié à la firme CESART. Le coût de 17 000 \$ se répartit sur deux années financières. Soit 13 337,50 \$ payés en 2002-2003 et 3662,50 \$ payés en 2003-2004. À ces montants s'ajoutent 120 \$ pour des frais de graphisme et 659,66 \$ pour les frais d'hébergement. Le logiciel Macromédia est utilisé pour la conception.

Nombre de visiteurs (hits) par mois : 18 869

Moyenne de visiteurs par mois aux différentes pages du site : 993

(Compilation faite sur neuf mois, c'est-à-dire du 1^{er} avril 2003 au 31 décembre 2003 puisque les pages ont été modifiées avec la refonte.)

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

20. POUR CHAQUE SITE INTERNET (INCLUANT CEUX DES ÉVÉNEMENTS PONCTUELS), ET CE, DEPUIS L'EXISTENCE DU SITE :

- le nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site;
- les coûts de construction du site;
- le coût de l'entretien et de la mise à jour;
- qui est responsable du contenu sur le site;
- quelle est la fréquence moyenne de mise à jour;
- le nombre de visiteurs (hits) par mois;
- combien de fois le site a-t-il été refait? Quel en a été le coût? Quels sont les critères qui ont justifié les changements?

Année 2004-2005

Depuis la mise en ligne du nouveau site, seules des mises à jour ponctuelles en fonction de l'actualité sont apportées.

Nombre de visiteurs (hits) par mois : 26 152

Moyenne de visiteurs par mois aux différentes pages du site : 1224

Année 2005-2006

Un ajout au menu de présentation ainsi que l'ajout de pages pour le réseau de la santé sont nécessaires afin de tenir compte de la négociation qui se déroule dans le secteur public. Le montant déboursé est de 336,25 \$. Le Conseil a aussi ajouté sur son site de nouveaux formulaires afin de recueillir par voie électronique l'information que ses clientèles doivent lui transmettre. De plus, des mises à jour ponctuelles sont faites en fonction de l'actualité.

Nombre de visiteurs (hits) par mois : 36 682

Moyenne de visiteurs par mois aux différentes pages du site : 1585

Année 2006-2007

Grâce à une formation d'appoint reçue par le technicien en informatique, le Conseil n'a pas eu à faire appel à une ressource externe pour apporter quelques modifications au menu de la page de présentation pour y intégrer un nouveau sous-menu. De plus, des mises à jour sont faites régulièrement à l'interne en fonction de l'actualité.

Nombre de visiteurs (hits) par mois : 34 533

Moyenne de visiteurs par mois aux différentes pages du site : 6075

Année 2007-2008

Encore cette année, le Conseil n'a pas eu à faire appel à une ressource externe pour apporter quelques modifications à son site. Parmi ces modifications, on remarque la présence du logo du 25^e anniversaire du Conseil, l'ajout au menu des publications du Bilan des 25 ans du Conseil, la modification de l'organigramme du CSE. De plus des mises à jour sont faites régulièrement à l'interne en fonction de l'actualité. Le Conseil continue à privilégier la formation d'appoint de son technicien responsable du site afin d'être en mesure, autant que possible, d'effectuer le développement du site à l'interne.

Nombre de visiteurs (hits) par mois : 35 081 (moyenne mensuelle de mars 2007 à février 2008)

Moyenne de visiteurs par mois aux différentes pages du site : 6528

À noter que pour le seul mois de mai (mois qui coïncidait avec la grève des employés d'entretien de la Société de transport de Montréal) le nombre de visiteurs (hits) a été de 55 887.

20. POUR CHAQUE SITE INTERNET (INCLUANT CEUX DES ÉVÉNEMENTS PONCTUELS), ET CE, DEPUIS L'EXISTENCE DU SITE :

- le nom de la firme ou des personnes qui ont conçu le site;
- les coûts de construction du site;
- le coût de l'entretien et de la mise à jour;
- qui est responsable du contenu sur le site;
- quelle est la fréquence moyenne de mise à jour;
- le nombre de visiteurs (hits) par mois;
- combien de fois le site a-t-il été refait? Quel en a été le coût? Quels sont les critères qui ont justifié les changements?

Année 2008-2009

Outre les mises à jour régulières en fonction de l'actualité, le Conseil n'a pas fait de développement de son site internet. Les mises à jour sont faites à l'interne. Le Conseil continue à privilégier la formation d'appoint de son analyste en informatique afin d'être en mesure, autant que possible, d'effectuer le développement futur du site à l'interne.

Nombre de visiteurs (hits) par mois : 34 255 (moyenne mensuelle du 1^{er} avril 2008 au 23 mars 2009)

Moyenne de visiteurs par mois aux différentes pages du site : 6224

L'agente de communication est responsable du contenu du site. Les modifications sont autorisées par le président après recommandation de l'agente de communication.

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

21. NOMINATIONS, DEPUIS LE 1^{ER} MAI 2008, DE MANDATAIRES, ÉMISSAIRES, NÉGOCIATEURS, MÉDIATEURS, COMMISSAIRES, EXPERTS, ENQUÊTEURS ET SANS EN RESTREINDRE LA PORTÉE :

- la liste;
- les mandats;
- les contrats;
- le résultat du travail effectué;
- les échéances prévues;
- les sommes impliquées.

Nom du professionnel : Normand Gauthier

Objet du contrat : Nomination à titre de personne ressource auprès des parties patronale et syndicale à la suite d'une décision rendue par le Conseil le 28 janvier 2009 dans le dossier Résidence Navarro et Syndicat des travailleurs des centres d'hébergement du Grand Montréal (CSN)

Coût : Mandat en cours

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

22. POUR 2008-2009, LES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR MINISTÈRE POUR LES TOURNÉES MINISTÉRIELLES ET SOUS-MINISTÉRIELLES DANS LES RÉGIONS DU QUÉBEC, EN VENTILANT POUR CHACUNE DES RÉGIONS.

S/O

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

23. POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME, LES MONTANTS DÉBOURSÉS EN 2008-2009 AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2009-2010 POUR LES ÉTUDES, AVIS OU ACHAT DE MATÉRIEL (LOGICIELS OU ÉQUIPEMENTS), POUR LA MISE EN PLACE DU GOUVERNEMENT EN LIGNE, LES CONTRATS OCTROYÉS, LES ÉCHÉANCES PRÉVUES.

S/O

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

24. NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION PAR MINISTÈRE ET ORGANISME POUR 2008-2009.

- le nombre de refus;
- le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours.

**Cette question ne semble pas pertinente
à l'exercice de l'étude des crédits.**

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

25. LISTE DE TOUS LES MANDATS CONFIES À CHAQUE ADJOINT PARLEMENTAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DES MINISTRES.

- le coût;
- le nombre de ressources affectées;
- le nombre de rencontres;
- le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.

**La réponse à cette question
est incluse à la question 11.**

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

26. LA LISTE DES ENTENTES ET LEUR NATURE, SIGNÉES DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2008 ENTRE LE MINISTÈRE OU L'ORGANISME ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET/OU D'AUTRES PROVINCES CANADIENNES, DONT LA SIGNATURE A ÉTÉ PERMISE À LA SUITE D'UNE AUTORISATION OBTENUE EN VERTU DES ARTICLES 3.11, 3.12 OU 3.12.1 DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF OU D'UNE EXCLUSION OBTENUE EN VERTU DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 3.13 DE CETTE MÊME LOI.

**La réponse à cette question sera transmise
par le Secrétariat
des affaires intergouvernementales canadiennes.**

Conseil des services essentiels

ÉTUDE DES CRÉDITS

2009-2010

**Demandes de renseignements particuliers
requis par l'Opposition officielle**



CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

Demande de renseignements particuliers de l'Opposition officielle

#	Demande de renseignements particuliers
81.	Nombre de dossiers qui se sont rendus en révision judiciaire et nature des décisions rendues.
82.	Nombre de dossiers réglés par médiation.
83.	Nombre et nature des décisions rendues au cours de l'année par secteur d'intervention.
84.	Mesures de réparation imposées par le Conseil au cours de la dernière année.
85.	Toute étude ou analyse concernant le transport en commun et la Loi sur les services essentiels.

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

81. NOMBRE DE DOSSIERS QUI SE SONT RENDUS EN RÉVISION JUDICIAIRE ET NATURE DES DÉCISIONS RENDUES

Ville de Québec et Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec inc.

Le 12 novembre 2008, la Fraternité demande à la Cour supérieure d'annuler la décision du Conseil rendue le 23 octobre 2008. La Fraternité allègue que le Conseil omet totalement de considérer la nécessité d'un préjudice; erre gravement dans la détermination du service auquel il est présumément porté préjudice; accorde des ordonnances qui vont au-delà de ce qui est demandé et nécessaire et émet des ordonnances sans lien rationnel entre le préjudice allégué et les personnes visées.

Cette requête a été entendue le 16 février 2009 et est en délibéré.

Rappel des faits :

Les parties sont en négociation pour le renouvellement de la convention collective et celle-ci a été référée à l'arbitrage.

Le 15 juillet 2008, une demande d'intervention est reçue de la Ville de Québec alléguant notamment que les constables émettent, de façon concertée, un nombre moindre de contraventions, ce qui aurait pour effet de porter atteinte au service auquel le public a droit. Selon une étude commandée par la Ville, la diminution du nombre de constats d'infraction émis par le Service de police de la Ville de Québec entraînerait une augmentation du nombre de collisions avec blessures. La séance de médiation tenue le 17 juillet 2008, n'ayant pas permis d'en arriver à une entente, le Conseil convoque une audience publique le 23 juillet 2008. Une lettre de la Ville informe le syndicat le 21 juillet 2008, qu'elle entend demander au Conseil d'émettre une ordonnance provisoire de la même nature qu'une injonction interlocutoire.

À l'issue de l'audience, le Conseil des services essentiels conclut qu'il n'a pas le pouvoir de donner suite à la demande de la Ville de Québec d'émettre une ordonnance provisoire. Le Conseil ne pourra rendre les ordonnances prévues au Code du travail qu'après avoir entendu les observations des parties, ce qui inclut le droit de faire entendre des témoins et de contre-interroger ceux de la partie adverse.

Dans ce dossier, le procureur de la Ville convient que le Conseil n'a pas d'autre choix que de donner un délai raisonnable à la Fraternité des policiers et policières de la Ville pour qu'elle puisse trouver et consulter un expert qui la conseillera dans la poursuite de l'audience puisqu'il a lui-même choisi cette voie au soutien de sa propre preuve.

Un délai étant accordé à la Fraternité, le Conseil convoque les parties le 20 octobre 2008 afin de poursuivre l'audience.

L'audience se poursuit donc les 20 et 21 octobre 2008 quant à l'impact des moyens de pression exercés notamment la baisse du nombre de contraventions émises. Au terme de cette audience et selon la preuve soumise devant lui, le Conseil conclut que la preuve statistique qui lui a été présentée, ne lui permet pas d'établir de façon convaincante de l'existence d'une corrélation entre la baisse de l'émission des constats d'infraction et la hausse des accidents avec blessures. Il retient plutôt que l'émission de constats d'infraction fait partie intégrante du rôle du policier et, qu'à défaut de le faire de façon habituelle et régulière comme définie dans la Loi sur la police, la population se voit privée et est susceptible d'être privée d'un service auquel elle a droit.

Le Conseil ordonne aux membres de la Fraternité de cesser toute action concertée relative à l'émission de constats d'infraction et d'émettre de façon normale et habituelle des contraventions aux contrevenants. Cette décision est déposée au bureau du greffier de la Cour supérieure.

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

82. NOMBRE DE DOSSIERS RÉGLÉS PAR MÉDIATION

Au cours de l'année 2008-2009, 20 dossiers ont été réglés par voie de médiation.

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

83. NOMBRE ET NATURE DES DÉCISIONS RENDUES AU COURS DE L'ANNÉE PAR SECTEUR D'INTERVENTION

TOTAL DES DÉCISIONS	27
---------------------	----

NATURE DES DÉCISIONS

SERVICES ESSENTIELS

En évaluation et en approbation de services essentiels

- Services publics : 13 décisions

En évaluation et en approbation de services essentiels modifiés ou difficultés d'application de services essentiels

- Services publics : 2 décisions

Rapport au ministre

- Services publics : 1 décision
- Secteur public : aucune décision (les conventions collectives étant signées jusqu'en 2010)
- Fonction publique : aucune décision (les conventions collectives étant signées jusqu'en 2010)

REDRESSEMENT

Le Conseil a reçu 20 demandes d'intervention en fonction de ses pouvoirs de redressement. Près de la moitié des dossiers se sont réglés par la voie de la médiation sans que le Conseil n'ait eu à rendre de décisions.

- Services publics : 10 décisions
- Secteur public et parapublic : 1 décision
- Fonction publique : aucune

Nombre de décisions déposées à la Cour supérieure en vertu de l'article 111.20 C.t.	7
---	---

Nombre total d'audiences publiques tenues	7
---	---

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

84. MESURES DE RÉPARATION IMPOSÉES PAR LE CONSEIL AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE

Aucune mesure de réparation n'a été imposée par le Conseil des services essentiels au cours de la dernière année.

CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS

ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

85. TOUTE ÉTUDE OU ANALYSE CONCERNANT LE TRANSPORT EN COMMUN ET LA LOI SUR LES SERVICES ESSENTIELS

**Aucune étude ou analyse n'a été effectuée
en cours d'année concernant le transport en commun.**